



CONSEIL RH

Conseil & Pilotage

DIAGNOSTIC TMS (TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES)

Votre taux d'accident du travail et/ou de maladie professionnelle vous questionne. Des collaborateurs vous font part de douleurs au niveau de la colonne (dos, cervical, lombaire), des membres supérieurs ou inférieurs (épaule, coude, poignet, genou). Vous souhaitez prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique vos agents conformément à l'article L230-2 du code du travail « Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Il veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »

Ou vous désirez tout simplement intégrer le risque TMS à votre Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) au même titre que les autres risques physiques.

L'analyse des situations de travail et l'identification des facteurs de risque requiert un investissement en temps, en moyens humains et des compétences avérées en ergonomie. Le consultant, ergonomiste, propose de vous soutenir par la sensibilisation du comité de pilotage paritaire et pluridisciplinaire (RH, représentants du personnel, médecin du travail, etc.), l'élaboration du diagnostic TMS et l'accompagnement à l'établissement du plan d'action.



DURÉE

3 à 6 mois



PRESTATION

- Cadrage stratégique, identification et mobilisation des acteurs
- Sensibilisation du comité de pilotage
- Pré-diagnostic : Dépistage préalable des situations à risque
- Diagnostic approfondi qualitatif et/quantitatif (Entretiens individuels, collectifs, au poste de travail, prise de mesures, observations des activités de travail, passation de questionnaire)
- Elaboration des recommandations organisationnelles, techniques et liées à la configuration des espaces de travail
- Accompagnement à l'élaboration du plan d'action et à l'intégration au DUERP



NOTRE EQUIPE

Nos consultants experts ont tous une double compétence RH et handicap au travail. Pour chaque prestation, nous veillerons à nous adapter à votre environnement, vos métiers et valeurs afin de vous apporter une solution sur mesure.



ACTEURS CONCERNÉS

- Service RH
- Partenaires sociaux
- Membres du CODIR
- Managers, responsables de service
- Partenaires prévention interne / externe (médecin du travail)
- Collaborateurs



RÉSULTATS ATTENDUS

- Diagnostic approfondi qualitatif et quantitatif
- Plan d'actions préventif et correctif
- Intégration du risque TMS au DUERP

